



Reconnaître les prestations des femmes et appliquer l'égalité!

Inscrite dans la Constitution depuis déjà 37 ans, l'égalité n'est pas encore une réalité pour les femmes, dans la société ou sur le marché du travail. En moyenne, celles-ci gagnent 600 francs de moins par mois que les hommes et se chargent toujours de la majorité du travail de garde et de soins non payé. Syna demande que l'égalité des chances soit enfin établie et soutient la grève des femmes prévue l'an prochain.

L'inégalité est encore plus marquée si l'on compare les salaires des métiers typiquement masculins avec ceux des métiers typiquement féminins. Par ailleurs, les femmes travaillent plus souvent dans le secteur des bas salaires et sont deux fois plus touchées par le travail sur appel et le salaire horaire. Globalement, leur taux d'activité est plus bas: seuls 17 pour cent des hommes travaillent à temps partiel, contre 60 pour cent des femmes. C'est aussi principalement à elles que reviennent l'éducation et la garde des enfants ainsi que les soins aux proches. Les femmes sont donc sujettes à de multiples discriminations relatives au salaire, aux assurances sociales et aux perspectives de carrière professionnelle.

Le Parlement n'est pas prêt à mettre en œuvre le mandat constitutionnel de l'égalité. Dans la loi révisée sur l'égalité, le contrôle régulier et prévu de l'égalité salariale a été complètement édulcoré: il ne concerne plus que les entreprises avec plus de 100 emplois, soit moins d'un pour cent des entreprises. La situation concernant le congé paternité est tout aussi rétrograde. Jugeant que le congé paternité d'un jour prévu par la loi suffit, le Conseil fédéral a rejeté notre initiative populaire sans contreproposition.

L'égalité des chances est loin d'être assurée pour les femmes, et leurs prestations ne sont pas suffisamment reconnues. Les politiques et les entreprises doivent agir de manière cohérente! **Voilà pourquoi Syna soutient la grève des femmes du 14 juin 2019. Ce qu'il faut maintenant, c'est un signal fort en faveur de l'égalité!**

L'égalité fait partie de l'éthique sociale de Syna. Nous demandons:

- que les entreprises fassent preuve de transparence et qu'elles fassent vérifier tous les deux ans leurs salaires par un organisme externe, à la recherche de différences dues aux genres. Les infractions doivent être sanctionnées.
- que les métiers présentant les mêmes exigences soient rétribués de manière équivalente (par exemple infirmière diplômée et policier).
- que les salarié-e-s soient consulté-e-s pour l'aménagement de leur temps de travail, qu'il s'agisse de temps partiel, de job sharing, de home office ou de modèles horaires flexibles, favorables aux travailleuses et travailleurs.
- que les entreprises et l'État mettent suffisamment de structures d'accueil des enfants à disposition, à des prix abordables.